



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
VILLE D'AJACCIO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

Le 20 décembre 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 14 décembre 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

Etaient présents :

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Nicole Ottavy, Charles Voglimacci, Annie Costa-Nivaggioli, Jean-Pierre Aresu, Annie Sichi, Aurélia Massei, Jean-Pierre Sollacaro, Jean-François Luccioni, David Frau, Christelle Combette, Christian Bacci, Paul Mancini, Pierre-Laurent Audisio, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Rose-Marie Ottavy-Sarrola à Laurent Marcangeli, Jacques Billard à Nicole Ottavy, Christophe Mondoloni à Alexandre Farina, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Danielle Flamencourt à Aurélia Massei, Camille Bernard à Annie Sichi, Marie-Noëlle Nadal à Sébastien Deliperi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Isabelle Falchi à Annie Costa-Nivaggioli, Laetitia Maroccu à Pierre Pugliesi, Muriel Piera à Jean-Pierre Aresu, Emmanuelle Villanova à Marine Schinto, Alain Nicolai à Stéphane Vannucci, Marie-Françoise Gaffory Fau à David Frau, Marine Ponzevera à Charles Voglimacci, Vanina Angelini-Buresi à Julia Tiberi

Etaient absents :

Isabelle Jeanne, Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Jean-Paul Carrolaggi, Isabelle Feliciaggi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

Visa Contrôle de légalité

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20211220-2021_348-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 27/12/2021

Affichage : 28/12/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Séance du lundi 20 décembre 2021
Délibération N° 2021/348
Approbation de la décision modificative n°2/2021 du budget principal de la ville

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La décision modificative 2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021 comprend les ajustements de crédits nécessaires pour un montant total 1 064 020 euros :

Section Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap. 011	Charges à caractère général	- 40 000 €	Chap. 013	Attenuation de charges	0 €
Chap. 012	Charges de personnel	0 €	Chap. 70	Produits services, domaine	0 €
Chap. 014	Atténuations de produits	0 €	Chap. 73	Impots et taxes	0 €
Chap 65	Autres charges de gestion courante	- 96 000 €	Chap 74	Dotations et participations	0 €
Chap. 66	Charges financières	-15 000 €	Chap. 75	Autres produits de gestion courante	0 €
Chap. 67	Charges exceptionnelles	933 000 €	Chap 77	Produits exceptionnels	653 100 €
Total Dépenses réelles		782 000 €	Total Recettes réelles		653 100 €
Chap. 023	Virement à la section investissement	- 193 700 €	Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	- 81 000 €
Chap. 042	Opérations d'ordre entre sections	- 16 200 €			
Total Dépenses		572 100 €	Total Recettes		572 100 €

Section d'investissement					
Dépenses			Recettes		
Intitulés		Montants	Intitulés		Montants
Chap 20	Immobilisations incorporelles	0 €	Chap 13	Subvention d'investissement	701 820 €
Chap 204	Subventions d'équipement versées	626 000 €	Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €
Chap. 21	Immobilisations corporelles	0 €	Chap. 10	Dotations, fonds divers	0 €
Chap. 23	Immobilisations en cours	- 53 080 €	Chap 27	Autres immobilisations financières	0 €
Chap 13	Subventions d'investissement	0 €	Chap 45...	Opérations pour le compte de tiers	0 €

Chap 16	Emprunts et dettes assimilées	0 €			
Chap 27	Autres immobilisations financières	0 €			
Chap 45...	Opérations pour le compte de tiers	0 €			
Total Dépenses réelles		572 920 €	Total Recettes réelles		701 820 €
Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	- 81 000 €	Chap. 021	Virement de la section fonctionnement	- 193 700 €
			Chap. 040	Opérations d'ordre entre sections	- 16 200 €
Total Dépenses		491 920 €	Total Recettes		491 920 €

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

d'approuver la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur Pierre PUGLIESI, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal,
Vu la délibération 2021-029 du conseil municipal du 1^{er} février 2021 portant sur le débat d'orientation budgétaire,
Vu la délibération 2021-054 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur la reprise anticipée des résultats cumulés de l'exercice 2020 à intégrer au budget principal 2021,
Vu la délibération 2021-055 du conseil municipal du 8 mars 2021 portant sur l'adoption du budget primitif 2021 budget principal Ville,
Vu la délibération 2021-118 du conseil municipal du 29 avril 2021 portant sur l'affectation des résultats du compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal,
Vu la délibération 2021-253 du 18 octobre 2021 portant sur l'approbation de la décision modificative 1 2021 du budget principal de la ville
Vu la maquette financière et le rapport présentés par l'Adjoint au Maire délégué aux finances,
Vu l'avis.favorable.de la commission municipale compétente en date du 20 décembre 2021,

Considérant que la décision modificative n°2/2021 constate les principes de l'équilibre en recettes et dépenses.

APPROUVE

la décision modificative n°2 du budget principal de la Ville pour l'exercice 2021.

VOTE

Par 38 voix pour, 6 abstention(s).

Abstention(s) : Danielle Antonini, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Vanina Angelini-Buresi, Julia Tiberi

Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.

Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Laurent MARCANGELI

